CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Notre compte-rendu et tous nos commentaires

Ce dernier conseil aura été marqué par des sujets importants impactant les finances de la commune. Nous allons détailler l'ensemble de ces dossiers et analyser leur impact.

- Presbytère : Aménagement de plusieurs logements communaux

Le bâtiment principal du presbytère appartient à la mairie et, compte-tenu du départ du curé, il est logique que la commune s'interroge sur le devenir de cette bâtisse. Un cabinet d'architectes (SASU) a été mandaté pour esquisser un projet de logements.

Au total ce sont 5 appartements qui pourraient être créés (3T2 et 2 T3). Le projet présenté intègre une reprise de la toiture, l'isolation thermique et la création de parkings.

Il convient de noter que deux annexes – un garage et un bâtiment – appartiennent à l'évêché et qu'il serait opportun que la mairie puisse les récupérer pour une somme symbolique et les intégrer au projet. Le bâtiment peut être aménagé en salles de réunions ou de local associatif.

Coût total estimé du projet : 823 256€. Avec la possibilité d'obtenir 80 % de subventions, il resterait à charge de la commune environ 165 000€. La location de ces logements pourrait rapporter 27 000€ par an.

Nous votons les demandes de subventions sur ce projet qui ne sera validé qu'après leur validation.

Notre commentaire : Nous avons souvent répété dans ces colonnes que Martel souffrait d'un manque de locations à l'année et, par ailleurs, la commune dispose de peu de ressources hors impôts. Enfin, le niveau des subventions a plutôt tendance à baisser notamment à l'échelle de la Région embarquée sur des projets coûteux, écocides et inutiles tels la LGV Toulouse – Bordeaux, l'autoroute Castres – Toulouse, ou les millions d'euros pour subventionner des méthaniseurs industriels.

Le maire nous a informé que plusieurs projets de logements sont en cours d'étude sur Martel. C'est une bonne chose, cependant, nous avons demandé que soit présenté et remis lors d'une prochaine séance l'audit sur les bâtiments tant attendu. En effet, les finances de la ville ne sont pas pléthoriques et nous demandons que l'ensemble des projets d'aménagement fasse l'objet d'un plan stratégique, débattu et validé en conseil municipal en définissant priorités et enjeux.

- RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS COMMUNAUX - Logements conventionnés et non conventionnés (gendarmerie)

Les logements communaux situés impasse des Cordeliers doivent être rénovés pour répondre aux normes d'isolation énergétique en vigueur. C'est pourquoi des fenêtres à double-vitrage et des volets doivent être installés

L'estimatif de cette rénovation énergétique s'établit à 44 511 € HT.

Le conseil municipal valide le dossier et la demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et de l'Europe (fonds vert).

Si les subventions sont accordées, la part communale sera de 8 902,20€

Notre commentaire : Sans ces travaux de rénovation, la location serait impossible dès 2025. C'est pourquoi nous avons voté ce dossier. Mais comme nous l'avons exprimé plus haut, il est nécessaire d'avoir une vision globale de l'ensemble des projets, des coûts et des recettes associés.

<u>Autre dossier présenté : la gendarmerie.</u> Là aussi il s'agit de procéder à la rénovation énergétique de logements. **Coût total de l'opération : 201 936,23 HT .** Si l'ensemble des subventions demandées sont accordées, **la participation de la commune se monterait à 70 071,87 €HT**

Le projet est validé avec le dossier de subventions

- RESTRUCTURATION DE LA MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pour répondre au succès grandissant de la médiathèque et aux besoins des bénévoles, des travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux sont nécessaires.

Leur coût prévisionnel s'élève à 34 527,94 € HT.

Comme pour les dossiers précédents, la commune sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, et de l'Europe au titre du Fonds vert. Si elles sont accordées, il **restera à charge de la commune environ 9.500€ HT.**

Nous avons voté le projet et les demandes de subventions, cependant nous demandons qu'il soit présenté et travaillé avec tous les acteurs notamment les bénévoles.

- PALAIS DE LA RAYMONDIE : ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE DE SERVICES – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Depuis plus de 15 ans, les services préfectoraux rappellent à l'ordre la commune pour une mise aux normes de sécurité de ce bâtiment et pour continuer de l'exploiter – usage des salles de réunions, expositions, réunions publiques etc. La dernière en date est une mise en demeure à laquelle la commune ne peut déroger.

C'est pourquoi, la commission d'appels d'offre propose au conseil municipal de retenir la société Nomade pour le marché de maîtrise d'œuvre et procéder à cette mise aux normes.

Cette phase de travaux est chiffrée à 154 348€

Notre commentaire : La rénovation de la Raymondie a fait l'objet de plusieurs débats au sein du conseil municipal et nous nous sommes opposés au projet pharaonique du maire sortant qui voulait engager la commune sur une réhabilitation complète de ce monument historique pour des coûts dépassant largement les 5 millions d'euros avec des charges de fonctionnement largement au-dessus des moyens de la commune.

Nous avons voté cette phase incontournable pour continuer d'exploiter et utiliser le bâtiment. Comme vous pouvez le constater en lisant ce compte-rendu, les dépenses s'accumulent, certaines non prévues mais incontournables. Dès lors, il n'est pas question de gérer les projets d'investissement au jour le jour. Il faut impérativement une vision à long terme des finances et définir les priorités. Nous l'avons rappelé en séance et continuerons d'oeuvrer en ce sens.

- TRAVAUX D'URGENCE EGLISE SAINT-MAUR : ATTRIBUTION ET SIGNATURE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE SPECIALISEE MONUMENTS HISTORIQUES

La ville comportant de nombreux bâtiments historiques classés, les coûts d'entretien peuvent parfois réserver bien des surprises. C'est le cas de l'église St Maur avec une charpente, côté rue Droite, qui demande des travaux d'urgence.

Le conseil municipal valide la proposition de l'architecte et attribue la maîtrise d'œuvre au **cabinet Morin** (22.398,40 €) pour les travaux d'urgence phase 2 de l'église Saint-Maur. Ce cabinet estime les travaux à un coût d'environ 100 000€.

- MISE A JOUR DE LA CONVENTION REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Depuis le 01 septembre 2016, les communes de Baladou, Cuzance et Martel fonctionnent avec leurs écoles publiques respectives en regroupement pédagogique intercommunal, formalisé par convention du 16 mars 2016.

En octobre 2017, une nouvelle convention a permis d'intégrer la commune de Montvalent qui ne possédait pas d'école sur son territoire.

A la demande des communes adhérentes, des modifications sont apportées sur le fonctionnement et notamment sur les appels de fonds des frais d'écolage (Eviter aux communes d'acheter du mobilier, mise en commun et partage pour limiter les coûts).

Le conseil municipal a adopté les propositions

- MOTION EN FAVEUR DE LA DESSERTE ET DU DESENCLAVEMENT FERROVIAIRE – LE LOT MERITE LE RESPECT

Notre commentaire : Dans le contexte social et politique actuel, nombre d'élus protestent, à juste titre, contre l'état profondément dégradé de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) — nombreux retards, travaux nécessitant des annulations importantes de trains et les engagements de l'Etat sur le désenclavement du Lot non respectés. A cela s'ajoute un abandon du fret ferroviaire qui se transforme en une suite ininterrompue de poids-lourds sur les routes au mépris des enjeux environnementaux et de santé publique.

Au cours du débat sur cette motion, nous avons tenu à rappeler que cette situation résulte de l'application de directives européennes demandant la séparation des réseaux au nom de la libre concurrence et la création de RFF (Réseaux Ferrés de France). Par ailleurs, nous avons dénoncé le gaspillage d'argent public notamment sur la LGV

Bordeaux – Toulouse. Plusieurs projets de rénovation existaient, bien moins coûteux, ils auraient permis de dégager l'argent nécessaire à la réhabilitation totale de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse et le maintien de nombreuses gares.

Ainsi la motion ci-après a été votée assortie de nos remarques concernant la LGV Bordeaux – Toulouse.

La motion votée :

Le Lot mérite le respect! Les élus municipaux, communautaires et départementaux déplorent qu'un certain nombre d'engagements pris en faveur du désenclavement ferroviaire du Lot ne soient pas mis en œuvre par le Gouvernement et son opérateur.

1. Nous réclamons le maintien de l'unicité de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)

Les élus municipaux, avec les élus communautaires et départementaux, demandent à l'État d'investir uniformément sur toutes les sections de la ligne POLT. Il n'est pas acceptable qu'un territoire peuplé comme Saint-Étienne ou Grenoble soit abandonné par le Gouvernement. Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les citoyens, les investissements réalisés sur la ligne ne doivent pas se concentrer sur les tronçons jugés « les plus rentables ». À cet égard, la Commune de MARTEL, tout comme Cauvaldor et le Département, se tient à la disposition de la SNCF et des différentes parties prenantes pour développer le fret, ce qui permettra indéniablement de « rentabiliser » l'entretien des voies.

2. Nous exigeons que les engagements pris en matière de modernisation de la ligne POLT soient tenus

Le 3 mars 2021, le ministre des Transports confirmait que les deux tiers des 385 millions d'euros nécessaires à la modernisation de la ligne seraient pris en charge par l'État. Quid des 33% restants ? Pour financer les 127 millions d'euros manquants, les quatre régions traversées par la ligne POLT ont été sollicitées. Une fois de plus, force est de constater que les collectivités locales sont prises en otage par le Gouvernement qui n'assume pas l'entretien de son patrimoine ferroviaire. À ce jour, seule la Région Occitanie a confirmé un cofinancement de 10 millions d'euros. Nous demandons au Gouvernement et à la Préfète coordinatrice de la ligne POLT d'agir pour sortir de cette impasse. La modernisation ne peut plus attendre.

3. Nous refusons une desserte du Lot au rabais

Un train Intercités sur deux au départ de Paris s'arrête à Brive-la-Gaillarde et ne dessert ni Souillac, ni Gourdon, ni Cahors. Cette situation, qui s'ajoute aux annulations dont la SNCF est responsable, est, à l'heure de la crise énergétique et du nécessaire report modal, inacceptable. Nous demandons que les dix trains Intercités qui partent quotidiennement de Paris desservent le Lot et poursuivent leur trajet jusqu'à Toulouse.

La ligne POLT est notre priorité. Nous nous opposerons à toute initiative qui compromettrait son avenir.

Nous invitons le Conseil départemental du Lot et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée à conditionner le versement de l'aide à la LGV à des engagements contractualisés sur la ligne POLT.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le maire nous informe que la commune désire **préempter un bien rue François Grandou pour la somme de de 15 000€.** Situé derrière l'école maternelle, il offre des opportunités intéressantes.

Par ailleurs, la mairie étudie la possibilité de préempter les murs de la maison de la presse. Situation plus complexe car les sommes en jeu sont plus importantes (200 000€) sachant que la préemption ne peut porter que sur le bâti et non le fond de commerce.

Commentaire : Une préemption se fait par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Financier de la Région) qui achète pour le compte de la commune qui en est propriétaire mais doit rembourser la totalité au bout de 8 ans. Ce dispositif est intéressant mais il faut rentabiliser le bien et s'assurer de dégager suffisamment de ressources pour rembourser à l'échéance.

- Les travaux de sécurisation du Coin de la Rue vont débuter rapidement
- **Restructuration du collège :** Les travaux devraient débuter dès juillet 2024. La question du chauffage n'est pas résolue.

Quercy Energie, une société qui déjà réalisé de nombreuses études sur les économies d'énergie a été sollicité sur le sujet du collège. Elle propose une « micro chaufferie » qui pourrait être située à la place de l'ancien dojo. Par ailleurs cette chaufferie pourrait desservir d'autres logements ou bâtiments. Affaire à suivre.

Commentaire : Nous sommes heureux d'apprendre que la rénovation du collège devrait démarrer. Construit fin des années 50, il était effectivement temps de procéder à ces travaux. **Toutefois, nous déplorons qu'un dossier aussi important pour la commune n'ait jamais fait l'objet d'une présentation en conseil municipal!**

- La chapelle route des 4 Routes, dotée d'une immense fresque sur la Shoah, fera l'objet d'une visite de la fondation Stéphane Bern. Pour l'instant, nous n'avons pas d'indications sur un éventuel acheteur. On notera que le département du Lot pourrait très bien se positionner ...
- Pluih: Nous avons protesté en séance sur la façon dont sont conduits les travaux sur le PLUiH. En effet, les propositions de la commission urbanisme sur l'aménagement de la zone artisanale de Martel sont systématiquement refusées par les services administratifs, et notamment Cauvaldor Expansion. Alors que des entreprises désirent s'installer, nous n'avons pas les moyens et surfaces pour les accueillir. Par ailleurs, nous ne pouvons accepter qu'une structure administrative décide en lieu et place des élus. Certes, l'aménagement économique est de la responsabilité de Cauvaldor (malheureusement) mais les élus que nous sommes doivent être consultés et doivent pouvoir avoir accès à l'ensemble des dossiers économiques les concernant. C'est une nécessité démocratique et ce n'est pas la gestion désastreuse de la cité de la mode à Souillac ou les projets avec la société Sandaya (Lac du Tolerme...) qui vont nous contredire dans cette obligation.

Le Maire devant rencontrer les responsables de Cauvaldor sur ces sujets, nous lui avons demandé de se faire l'écho de notre protestation.

- VVF : La réunion de travail du conseil municipal sur le VVF aura lieu après le 10 février